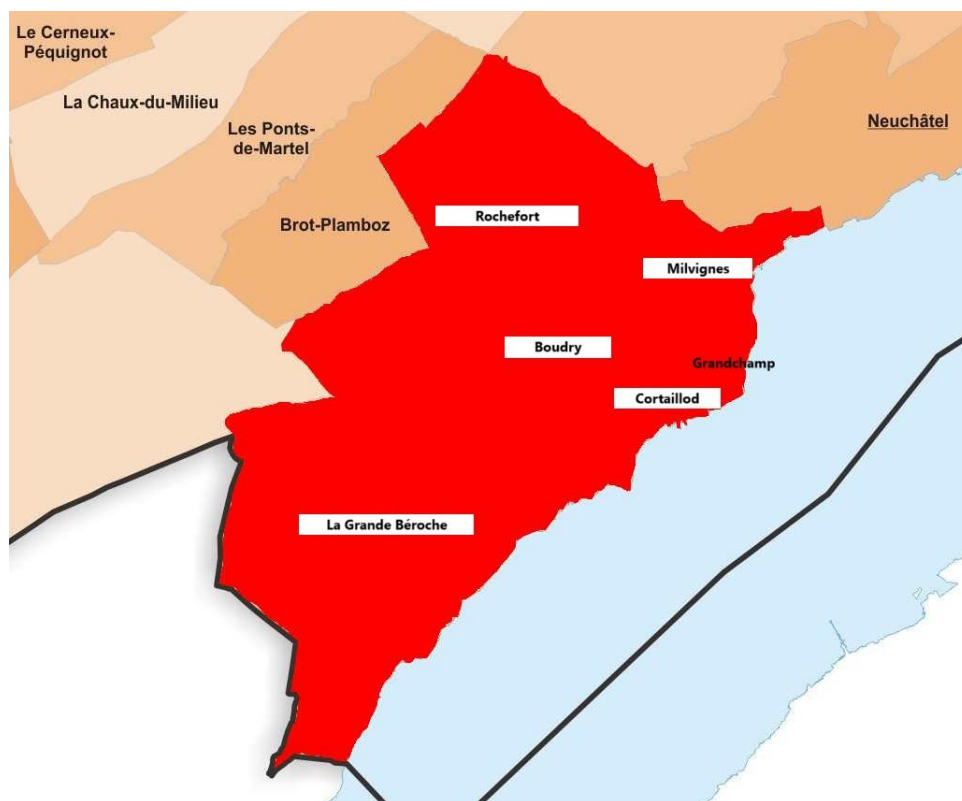


Version de janvier 2025

Création d'une nouvelle paroisse
Paroisse du Littoral ouest (nom provisoire^{*1})



Les perspectives en bref

La proposition de créer une nouvelle paroisse vise à assurer et à développer ce qui existe au sein des paroisses de la BARC et du Joran, par des collaborations et la pérennisation des initiatives et engagements actuels. Elle souhaite également poser les conditions nécessaires au développement de nouvelles perspectives de présence de l'Eglise dans un monde en mutation.

1. La mission de l'Eglise

L'EREN est au service de tous les habitants du Pays de Neuchâtel par la proclamation de l'Evangile et par la diaconie, selon l'art 4 de sa Constitution, définissant ainsi sa mission fondamentale, décrite ensuite aux art. 9 à 15 ; la nouvelle paroisse assurera donc la présence de l'Eglise sur son aire géographique selon l'art. 38².

¹ Un concours sera organisé pour trouver le nom définitif.

² Art. 38 de la Constitution : La paroisse accomplit sur le terrain local la mission de l'Eglise.

2. Le rôle des membres de l'Eglise et la mission des ministres et permanent.e.s

Selon l'art 5 de sa Constitution, les Chrétien.ne.s, membres de l'Eglise, ont pour devoir, avec le concours de leurs ministres, *de participer à la vie de la communauté paroissiale, de témoigner de leur foi dans leur existence et de subvenir aux besoins matériels de l'Eglise*. Elles et ils concrétisent ainsi les missions de l'Eglise dans leur vie quotidienne, familiale, professionnelle et politique.

3. Les nécessaires changements de conception de la mission des ministres et permanent.e.s

Les circonstances actuelles et futures laissent présager que le nombre de ministres et permanent.e.s sera réduit et que, fait sociétal, la distance avec les résident.e.s de la paroisse se déclarant protestants et la population en général va encore se creuser.

Ainsi le rôle des professionnel.le.s de l'Eglise devra évoluer : l'accent principal sera celui de formateur.trice accompagnant les Chrétien.ne.s et permettant à l'Eglise d'accomplir ses missions de terrain. Des «cahiers de responsabilités formatrices» devront de se substituer aux cahiers des charges actuels ; c'est un changement de mentalité au sein d'une société privilégiant l'action directe.

Le recensement des infrastructures actuelles

Propriétés des paroisses

- Maison de paroisse de St-Aubin (avec salles et appartements)
- Maison de paroisse de Cortaillod (avec salles et appartement)³
- Maison de paroisse de Bôle

Locations (à l'EREN)

- Salles de paroisse de Bevaix, de Boudry et de Colombier⁴

Propriétés des communes

- Temples de Bevaix, de Cortaillod, de Bôle, de Boudry, de Colombier, de Rochefort, d'Auvernier et de Brot-Dessous

Propriété de la paroisse temporelle

- Temple de St-Aubin

³ La maison de paroisse de Cortaillod reviendrait à la commune de Cortaillod en cas d'abandon par la paroisse.

⁴ La cure de Bôle reviendrait à la commune de Milvignes en cas d'abandon par la paroisse.

Aperçu des états financiers des paroisses (au 31 décembre 2023)

Bilan

Paroisse du Joran		
Actif circulant	341'605.01	
Actif immobilisé	2'309'227.64	
Passif / dettes à court terme		39'838.45
Passif / dettes à long terme		1'235'816.25
<u>Passif / Capitaux propres (résultat reporté)</u>		<u>1'375'177.95</u>
Totaux du bilan	2'650'832.65	2'650'832.65

Paroisse de la BARC		
Actif circulant	201'706.91	
Actif immobilisé	332'659'43	
Passif / dettes à court terme		9'859,75
Passif / réserves diverses		136'858.62
<u>Passif / Capitaux propres (résultat reporté)</u>		<u>387'647.97</u>
Totaux du bilan	534'366,34	534'366,34

Résultats de l'exercice

Paroisse du Joran		
Total des charges	169'527.95	
<u>Total des produits</u>		<u>111'978.-</u>
Résultat de l'exercice 2023 (perte)		57'549.95

Paroisse de la BARC		
Total des charges	128'425.39	
<u>Total des produits</u>		<u>108'952.-</u>
Résultat de l'exercice 2023 (perte)		19'473.39

Capital des paroisses

Paroisse du Joran	1'375'177.95
--------------------------	--------------

Paroisse de la BARC	387'647.97 ⁵
----------------------------	-------------------------

⁵ Le montant ne tient pas compte des réserves diverses, du Fonds Weber et de la réserve latente constituée par la valeur comptable de l'immeuble par rapport à sa valeur d'assurance.

Immeubles en propriété propre (inclus au bilan)

Paroisse du Joran	
Maison de paroisse, Temple 17, 2016 Cortailod, au bilan	614'410.-
Fonds de rénovation BCN : 49'910.-	
Hypothèque CLER : 375'000.-	
Valeur ECAP (2023) : 1'521'815.-	
Maison de paroisse, Temple 20, 2023 St-Aubin-Sauges, au bilan	1'694'816.-
Fonds de rénovation BCN : 18'065.-	
Hypothèque BCN : 686'000.-	
Valeur ECAP (2023) : 2'291'030.-	

Paroisse de la BARC	
Maison de paroisse, Moraine 5, 2014 Bôle, au bilan	103'290.09
Aucune hypothèque	
Valeur ECAP (2023) : 1'110'303.-	

Trésorerie disponible court terme(inclue au bilan)

Paroisse du Joran	
CCP & BCN	115'904.81

Paroisse de la BARC	
BCN	95'180.45

Fonds particuliers

Paroisse du Joran (inclus au bilan)	
Fonds des œuvres culturelles (BCN)	23'651.70
Fonds immobilier EREN « bloqué »	105'000.-

Paroisse de la BARC (inclus au bilan)	
Fonds immobilier EREN	82'000.-
Paroisse de la BARC (non inclus au bilan)	
Fonds Weber	315'121.-

Forces actuelles de professionnel.le.s

Paroisse du Joran : 350% de postes au 1.1.25 (190% au 1.1.26)

220% de postes de pasteur

50% de poste de diacre

80% de poste de laïque

Paroisse de la BARC : 200% de postes au 1.1.25 (100% au 1.1.26)⁶

180% de postes de pasteur

20% de vacance

Fonctionnement des Conseils paroissiaux actuels

La paroisse du Joran est gérée par le Conseil paroissial (CP), dont les ordres du jour et décisions sont préparés par son Bureau. Le CP est composé 10 personnes, représentant.e.s de chaque Centre d'activités (CA), qui rapportent au CP ce qui se passe dans les différents secteurs de la paroisse, ou membres. Il y a actuellement sept CA, le CA-Intendance et Finances (il n'y a qu'un seul CA, mais deux représentants), le CA-Cultes, le CA-Manifestations, le CA-Diaconie et Requé'r'Ensemble, le CA-Jeunesse, le CA-Terre Nouvelle et le CA-Communication.

Soucieuse de préserver la vie paroissiale locale, la paroisse a maintenu ses Conseils de communauté locale (CCL); il y a quatre CCL, le CCL de Boudry, le CCL de St-Aubin (pour la communauté de La Béroche), le CCL de Bevaix et le CCL de Cortailod (qui a conservé son ancienne dénomination de Groupe de coordination (GC). Actuellement, trois CCL sur les quatre sont représentés au CP, rapportant ce qui se passe dans les communautés locales.

Enfin, les professionnel.le.s se retrouvent toutes les six semaines en Colloque, sous la présidence de la modératrice. Cette dernière, de même que trois des professionnel.le.s siègent aussi au CP. La paroisse du Joran dispose d'un secrétariat (collaboratrice à 30%).

Le responsable du CA-Finances gère les finances de la paroisse mais la comptabilité et le bouclage de fin d'année sont assurés par mandat par la fiduciaire Jaggi SA de Neuchâtel.

A noter que la Communauté de Grandchamp se situe sur le territoire de la paroisse du Joran et des liens plus approfondis pourraient être institués dans le cadre de la nouvelle paroisse.

La paroisse de la BARC est gérée par le Conseil paroissial (CP), dont l'ordre du jour est préparé par son Bureau et finalisé par son Président. Le CP est composé de 8 laïques et des 3 ministres. Les laïques se sont vus attribuer depuis quelques exercices la responsabilité de dicastères et règlent bon nombre de questions sans recours systématique au CP, qui en reste néanmoins informé ; les sujets importants sont décidés en CP.

⁶ La BARC a engagé à sa charge un animateur de jeunesse à 20% env.

Les dicastères actuels sont Vie spirituelle et cultes, Diaconie, Manifestations, Terre Nouvelle, Musique, Offre pour les adultes, Enfance et jeunesse, Journal Paroissial et enfin Finances et immobilier. Il y a par ailleurs une commission Ressources Humaines, qui gère les cahiers des charges des ministres et conduit les entretiens de bilan au gré des besoins.

La paroisse a maintenu des Groupes locaux dans les lieux de vie de Rochefort, Bôle, Colombier et Auvernier. Le lien avec le CP est organisé de manière ad hoc.

Les ministres se retrouvent au minimum une fois par mois en Colloque et siègent tou.te.s au CP. La paroisse de la BARC dispose d'un secrétariat rémunéré à l'heure pour la tenue du fichier paroissial uniquement. Les comptes sont tenus par un caissier bénévole, non membre du CP, mais siégeant au Bureau.

Aperçu de la desserte cultuelle

Le paroisse du Joran offre :

- un culte dominical (parfois 2) dans chaque temple, selon un tournus
- des célébrations particulières, notamment pour les fêtes, selon les occasions et la taille des temples

La paroisse de la BARC

- un culte dominical dans chaque temple, selon un tournus
- des célébrations particulières, notamment pour les fêtes, selon les occasions et la taille des temples

Aperçu des activités actuelles

La paroisse de la BARC

Cultes
Actes ecclésiastiques
Visiteur.se.s à domicile ou en EMS
Catéchèse des enfants et adolescents
Groupe « Etoile »
Manifestations paroissiales (ventes, repas, etc.)
Cafés contact
Repas communautaires

Ciné BARC
Conférence d'automne
Célébrations œcuméniques
Conférence œcuménique
« Bunker » et fête de paroisse
etc.

La paroisse du Joran

Groupe « partage »
Groupe « chaine de prière »
Conférences thématiques en lien ou non avec le religieux
Fête de la vendange
Repas par CCL
etc.

Commission de prospective

Composition : Yves-Daniel Cochand, président du CP de La BARC, président ; Jacques Laurent, président du CP du Joran, secrétaire-rédacteur ; Natacha Aubert et Jean-Jacques Beljean pour la BARC ; Daniel Schneider et Daniel Landry pour le Joran.

Fonctionnement : la commission a siégé à 10 reprises, de septembre 2023 à décembre 2024.

Perspectives de travail : la Commission s'est livrée à un travail passionnant et passionné dans la perspective de conserver ce qui fait la richesse des paroisses actuelles et de tracer des pistes nouvelles correspondant aux défis de la présence de l'Eglise et de l'Evangile qu'elle porte dans la société.

Propositions de la Commission de prospective

La Commission propose d'organiser la nouvelle paroisse en dicastères prenant en compte les activités actuelles qui font sens, et mentionnant celles qui paraissent propres à favoriser la vie de la nouvelle paroisse.

Cinq dicastères ont été imaginés, quatre spécifiques et un transversal. Chacun des dicastères dispose de son personnel (un.e permanent.e et l'équipe de bénévoles qu'il.elle est responsable de constituer), a son propre budget et trouve les locaux utiles à sa mission, au sein de la paroisse ou dans le cadre des communes.

Dicastères

1. Dicastère Formation

Missions :

- Nourrir la vie théologique et spirituelle des enfants⁷, des familles et des adultes
- Former les adultes en vue d'un service à la paroisse
- Offrir à la population une formation à des comportements éthiques et à la théologie

Responsabilités principales :

- Mettre en place un cycle de prestations pour les enfants en bas âge, et d'éveil à la foi pour les familles, ainsi qu'un programme d'événements d'ouverture spirituelle pour les adultes
- Transmettre les connaissances nécessaires à l'accomplissement des missions définies, et faciliter la prise de responsabilité des bénévoles

Organisation :

Deux permanent.e.s au maximum sont en charge de ces missions de formation, l'une pour les enfants et les familles, l'autre pour les adultes.

Ressources :

Les RH concernés sont les permanent.e.s, éventuellement accompagnés de bénévoles.

⁷ Hors du mandat cantonal.

Exemples :

Projet-phare : Catéchisme d'adultes ouvert à la population

- Rencontre Bible et éducation, pour les parents
- Rencontre annuelle d'échanges et de formation des officiants et musiciens des cultes

2. Dicastère Édification

Missions :

- Approfondir et nourrir la foi
- Répondre aux attentes spirituelles liées aux étapes de la vie
- Promouvoir l'unité des Chrétien.ne.s et œuvrer à l'œcuménisme
- Favoriser le dialogue interreligieux

Responsabilités principales :

- Offrir une diversité de cultes et d'actes ecclésiastiques adaptés à la société actuelle
- Innover dans ces prestations en proposant des alternatives à la tradition

Organisation :

Les permanent.e.s, accompagné.e.s par une commission de laïques représentant les sensibilités locales, explorent les possibilités d'innover puis en rendent compte au CP, qui les avalise.

Ressources :

Les RH concernés sont les permanent.e.s, les prédicateur.trice.s laïques, les pasteur.e.s retraité.e.s, les officiant.e.s et les musicien.ne.s, voire les groupes ad hoc constitués en fonction de prestations particulières.

Exemples :

Projet-phare : Dédier les temples à certaines activités

- Adapter l'agencement des églises à de nouvelles liturgies
- Formation au service chrétien (éléments théologiques et spirituels)

3. Dicastère Ouverture au prochain et à la société

Missions :

- Visibiliser le rôle de la paroisse et son engagement spirituel
- Concrétiser les valeurs défendues par la paroisse par des actions ciblées au sein de la paroisse ou ailleurs, via les églises locales et auprès de réfugié.e.s
- Répondre aux carences de l'offre sociale de la collectivité
- Promouvoir l'éthique et le respect mutuel en société
- Restituer leur valeur aux événements religieux dans le cadre de la vie sociale et culturelle

Responsabilités principales :

- Assurer une présence au sein de la société civile et des événements civiques
- Assurer une présence constante et attractive de la paroisse dans les médias locaux
- S'assurer de l'impact de l'action paroissiale sur les populations d'ici et d'ailleurs, y compris dans les nouvelles spiritualités

Organisation :

Le CP, accompagné des personnes compétentes, veille à ce que les activités mises en place répondent à une ouverture de la paroisse et à une promotion des valeurs chrétiennes au sein de la société.

Ressources :

Les RH utiles aux missions doivent être identifiables par la population civile ; ce sont des bénévoles formés à cette mission, accompagnés d'un.e permanent.e (en principe un.e diacre).

Exemples :

Projet phare : Conférences-débats sur des sujets d'actualité ou société

Rencontre avec les autorités communales et des représentant.e.s de la société civile (monde médical, sportif, industriel, syndical, etc.)

Cours d'éthique ciblant les activités à risque (matches de football)

4. Dicastère Vie communautaire

Missions :

- Favoriser et nourrir la vie communautaire au sein de la paroisse
- Préserver l'ancrage local
- Développer des projets intégrant les générations et s'adaptant aux particularités locales
- Susciter des manifestations significatives
- Assurer la viabilité économique de la paroisse

Responsabilités principales :

- Assurer le maintien des événements qui ont du succès
- Travailler à la relève de la communauté
- Octroyer les moyens nécessaires aux équipes de professionnel.le.s et aux bénévoles
- Permettre l'échange et évaluer ce qui est mis en place

Organisation :

Le CP soutient les responsables des projets et favorise les initiatives ; il coordonne l'ensemble des activités. Les permanent.e.s stimulent l'émergence du bénévolat.

Ressources :

Tous les paroissien.ne.s, soutenu.e.s dans leurs actions et initiatives par les permanent.e.s et le CP. Les infrastructures et le financement sont mis à disposition par la paroisse

Exemples :

Visites significatives (de vitraux, aux assemblées du Désert, à Taizé, au Chemin Neuf, à Saint-Loup, etc..)

Favoriser la création des Églises de maison

Favoriser les visites d'édifices religieux et les relations intercommunautaires

5. Fonctions transversales

Gouvernance :

Rôle de l'**Assemblée de paroisse** : Elle représente « le législatif » et doit aussi être un forum, un espace ouvert à chacun. Elle veille à la diversité des membres du CP.

Rôle du **Conseil paroissial (CP)** : Il représente « l'exécutif » et à ce titre, est responsable de la bonne exécution des missions des dicastères ; il définit les responsabilités des permanent.e.s, sur la base de cahiers des responsabilités formatrices, ainsi celles des bénévoles. Il a une relation suivie avec les autorités civiles.

Structure et membres du **CP** : La présidence est assurée, en principe, par une personne, mais peut aussi l'être par un binôme. Les membres du CP proviennent, si possible, des divers lieux composant la paroisse, mais la motivation prime sur la provenance.

Structure et rôle des **Dicastères** : Ils sont présidés par un.e membre du CP et composés de permanent.e.s et de laïques. Ils disposent d'un budget alloué par le CP, qui supervise la concrétisation de leurs missions.

Rôle du **Colloque** : Réunissant les permanent.e.s, il collabore aux missions des dicastères dans le cadre des responsabilités attribuées à ses membres.

Ressources :

Finances : Les finances (bilans et pertes/profits) et fonds spéciaux des paroisses de la BARC et du Joran sont mises en commun ; leur gestion vise à terme l'équilibre financier.

Infrastructures : Les propriétés et locations font l'objet d'un choix parmi ce dont disposent les paroisses de la BARC et du Joran.

Communication interne et externe : Fondamentale, elle sera définie en temps utile, utilisant divers médias, internes (Bulletin paroissial) ou externes (Littoral Région et réseaux sociaux) ; elle travaillera au maximum avec les autres canaux de communication, comme Canal Alpha, RTN, Arcinfo, etc..

Échéancier

1. **Février 2025** : La Commission de prospective (représentée par Daniel Landry et Jean-Jacques Beljean) fait une présentation de ce rapport aux CP du 20 février pour la paroisse de la BARC, du 25 février pour la paroisse du Joran.
2. **18 mars 2025** : La Commission de prospective se réunit pour prendre connaissance des réactions et remarques des CP.
3. **Printemps 2025** : Une soirée de présentation destinée aux paroissien.ne.s de la BARC et du Joran consulte et, selon les réactions, planifie le travail de groupes de réflexion inter paroissiaux.
4. Les groupes de réflexion groupes inter paroissiaux travaillent et rendent leurs conclusions.
5. **Automne 2025** : La Commission de prospective élabore un projet définitif de paroisse unifiée.
6. **1^{er} trimestre 2026** : Les assemblées paroissiales décisionnelles de la BARC et du Joran votent.